

Les Echos

En cessation de paiement, Camaïeu demande son redressement judiciaire

La chaîne de prêt-à-porter féminin avance une accélération de ses difficultés après le récent arrêt de la Cour de cassation refusant aux commerçants la baisse des loyers de la période Covid.



La nouvelle direction de Camaïeu s'est donné deux ans pour remettre l'entreprise à l'équilibre. (Shutterstock)

Par [Nicole Buyse](#)

Publié le 27 juil. 2022 à 12:05 Mis à jour le 27 juil. 2022 à 18:53

Camaïeu reste à terre. La chaîne d'habillement féminin qui totalise 517 magasins dans l'Hexagone, s'est déclarée en cessation de paiement lundi et a demandé au tribunal l'ouverture d'une procédure en redressement judiciaire avec plan de continuation, près de deux ans après sa reprise. Une audience devait se tenir mercredi après-midi, à 15 heures, au tribunal de commerce de Lille Métropole.

« La demande de Camaïeu est motivée par une accélération des difficultés de l'entreprise, et plus particulièrement par les conséquences » d'un arrêt de la Cour de cassation, daté du 30 juin, refusant aux commerçants la baisse des loyers de la

période Covid, a expliqué la direction dans son communiqué. L'objectif majeur de la demande de Camaïeu est de préserver la pérennité de l'entreprise », a-t-elle précisé.

Grand plan de transformation

« Cette dette des loyers devenue potentiellement exigible met l'entreprise en danger, abonde Wilhem Hubner, le président de Hermione People & Brands (le pôle distribution de la Financière Immobilière de Bordeaux propriétaire de l'enseigne). Ce dernier entend contester cette décision judiciaire « en allant au contentieux », ajoutant que le trafic dans la distribution non alimentaire a chuté de 16,6 %, « alors que les loyers ont augmenté de 3,2 % sur la même période ».

L'ancien patron d'Auchan annonçait en 2020, au moment de la reprise par la Financière Immobilière de Bordeaux et Michel Ohayon, promettait un retour à l'équilibre en 2022. « Mais depuis on a eu le Covid, [une cyber-attaque](#), la guerre en Ukraine, la hausse des prix de l'énergie ou encore celle des conteneurs dont le prix est passé de 20.000 à 30.000 dollars », énumère Wilhem Hubner. « Camaïeu était à terre quand nous l'avons repris. Nous avons reconstitué l'offre avec moins de grand import, la moitié de produits écoresponsables, de nouvelles collections », [expliquait-il il y a quelques semaines dans une interview aux « Echos »](#).

[Camaïeu a été très fragilisé par une cyberattaque en juin 2021](#) qui l'a empêché de livrer ses boutiques et mis l'ensemble de son système informatique et logistique à terre. Ces perturbations, qui ont duré quatre mois, lui ont fait perdre 40 millions d'euros. Il a alors privilégié le paiement de ses fournisseurs demandant de l'aide à ses bailleurs. Certains ont accepté, d'autres non.

Au 31 décembre dernier, le chiffre d'affaires était de 333 millions d'euros pour un exercice de 16 mois consécutifs à la reprise de l'entreprise. Contre 570 millions d'euros sur l'exercice de douze mois s'étant achevé fin mars 2020.

« Travail de fond »

Le représentant de la CGT estime que si la reprise de Camaïeu s'est bien passée au départ, notamment entre juin et fin 2020, le nouvel actionnaire « a ensuite négligé l'entreprise pour racheter par ailleurs, dans un temps trop court et à tour de bras d'autres entreprises en difficulté qu'il a fallu, là aussi, consolider ». HP & B qui détenait déjà 24 Galeries Lafayette de province, avait repris la Grande Récré juste avant Camaïeu. Se sont ajoutés ensuite Gap France, Go Sport et, très récemment, les Cafés Legal. En août 2020, [la FIB](#) avait repris chez Camaïeu 511 des 634 magasins en France et environ 2.600 salariés sur plus de 3.10.

Les salariés devront attendre lundi pour connaître la décision du tribunal de commerce.

Nicole Buyse (Correspondante à Lille)